

AUTORISATION DE CONDUITE - R489

PROGRAMME



Séquence 1 : Formation théorique et démonstrations

La réglementation :

- Les partenaires de la prévention et leurs rôles ;
- Les conditions d'utilisation d'un chariot et la responsabilité du conducteur.
- Les documents à présenter pour les contrôles.
- La classification des engins et les différentes technologies ;
- Connaître les principaux types d'engins ;
- Connaître les caractéristiques des principaux éléments et mécanismes ;
- Connaître le fonctionnement des organes et des dispositifs de sécurité.

La sécurité :

- Les pictogrammes, la signalisation et la plaque de charge ; Connaître les risques : renversements, heurts, environnement, énergie... ;
- Connaître les règles de conduite, de circulation et de stationnement ;
- Connaître les dispositions générales de sécurité et les distances de sécurité ;
- Les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes ;

L'Adéquation :

- Le chariot par rapport à l'opération de manutention et à la charge.
- Les vérifications :
- Les opérations et vérifications de prise et de fin de poste.
- La circulation :
- À vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage ;
- L'arrêt du chariot en sécurité ;
- La prise et dépose de charge au sol.

La maintenance :

- Les opérations de maintenance et le compte rendu des anomalies.

Séquence 2 : Mise en pratique (selon les catégories)

- Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier ;
- Gerbage et dégerbage en pile ;
- Chargement et déchargement latéral d'un camion et d'une remorque depuis le sol ; -
- Chargement et déchargement d'un camion et d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai ;
- Prise, dépose et transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

Évaluation :

- Test théorique (QCM) ;
- Test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance).

Les tests sont effectués par un testeur certifié d'un organisme certificateur indépendant.

OBJECTIFS



- Conduire en sécurité un chariot de manutention à conducteur porté, conformément à la recommandation R 389 ;
- **Catégorie 1 :** Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée < 1 m)
- **Catégorie 2 :** Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg Catégorie 3 : Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg
- **Catégorie 4 :** Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg
- **Catégorie 5 :** Chariots élévateurs à mât rétractable
- **Catégorie 6 :** Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production, maintenance, démonstration, essais (hors production)

PUBLIC



- Cette formation s'adresse aux conducteurs de chariots débutants ou expérimentés (recyclage).

DUREE ET LIEU



- Durée de la formation à définir selon le nombre de catégorie(s) visée(s) ;
- Durée des tests à définir en fonction du nombre de participants et nombre de tests.

METHODES



- Apports théoriques : présentation PowerPoint, flyer.
- Mise en pratique par les stagiaires.
- Échanges, questions-réponses.
- Tests théoriques et pratiques.
- Des documents sur les thématiques de la formation pourront être remis aux stagiaires.
- A l'issue de la formation, les stagiaires jugés aptes sont titulaires du CACES.